YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/ED/BB

DECISION N° 98 - 24

OBJET : Convention de prestations de service relative à une étude financière portant sur le contrat de concession du service public de restauration scolaire .

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une étude financière portant sur le contrat de concession du service public de restauration scolaire , en complément des conseils juridiques ,

- **DECIDE** -

DE signer avec le Cabinet R.S.D. sis 12 , avenue du Pavillon Sully 78230 LE PECQ , la convention de prestations de service relative à une étude financière portant sur le contrat de concession su service public de restauration scolaire ,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune , exercice 1998 , fonction 0 , sous-fonction 022 , nature 62261 .

REÇU LE
19 FEV. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à YERRES, le 6 Février 1998

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN